



L'édito du CAVT36

Chères voisines, chers voisins,

Nous, agriculteurs théolois, avons à cœur de vous présenter notre projet agrivoltaïque « Au fil de la Théols ». Née d'une volonté collective de préserver notre patrimoine naturel et agricole, cette initiative est aussi le reflet d'un engagement au respect de nos traditions agricoles et d'une motivation à porter une innovation écologique locale.

Cette détermination à adapter nos pratiques culturelles face aux aléas climatiques, nous a rassemblés au sein du **Collectif Agri Voltaïque Théolois (CAVT36)**. L'élément déclencheur a été la volonté de maintenir la production agricole, en préservant la ressource eau de notre territoire et en s'adaptant à nos contraintes agricoles.

Pour que ce projet soit porteur de sens pour nous tous, nous avons besoin de vous. Le partage de votre expertise d'usage, de vos connaissances du territoire et de vos propositions d'enrichissement du projet est essentiel pour l'adapter à notre environnement.

C'est pourquoi nous vous invitons chaleureusement à participer à la concertation préalable volontaire organisée en septembre et octobre 2024. Lors de chaque temps de rencontre proposé, nous serons ravis de vous présenter les caractéristiques de notre projet, répondre à vos questions, et surtout recueillir vos suggestions pour co-construire un projet qui nous ressemble.

Nous comptons sur votre participation.



La genèse du projet

Sur les 5 communes de Brives, Condé, Meunet-Planches, Sainte-Fauste et Vouillon, 10 agriculteurs se sont réunis afin de répondre à une série de défis pour leur exploitation.

Les terres caillouteuses et argilo-calcaires, les aléas climatiques récurrents, et les réglementations rigoureuses sont de plus en plus impactant pour la viabilité des activités agricoles. Pour les cultivateurs de céréales, ces contraintes sont plus marquées, car ils observent actuellement des baisses régulières de rendements.

Certaines parcelles de la zone d'étude du projet se situent au cœur de deux périmètres rapprochés de captages en eau potable de Brives. La baisse en qualité de l'eau naturelle de ces deux forages entraîne la mise en place progressive de zones spéciales de protection. L'Agence Régionale de la Santé étudie activement la mise en œuvre de mesures significatives pour les activités agricoles dans ces zones.

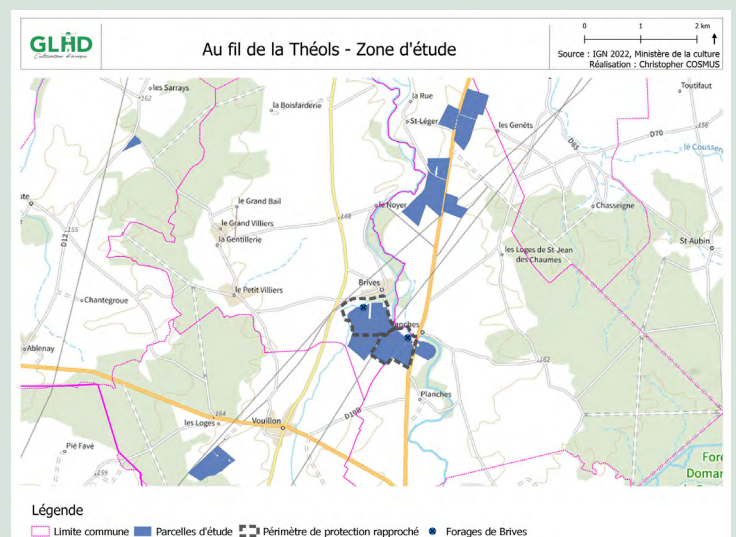
Cette démarche ajoute une pression supplémentaire aux agriculteurs. Afin d'engager des actions de prévention de la pollution de l'eau, le **CAVT36** a décidé de trouver une solution pérenne à la fois agricole, écologique et énergétique.

Considérant ces enjeux, 9 exploitations ont pris la décision de se tourner vers l'agrivoltaïsme. L'ambition est de garantir la viabilité de leurs exploitations en diversifiant leurs activités agricoles sur une superficie d'environ 222 hectares.

Pour mener à bien ce projet, le collectif agricole a choisi **GLHD**, un développeur français reconnu pour son expertise dans le développement de projet agricole en système agrivoltaïque. **GLHD** a fait ses preuves dans des projets similaires, apportant ainsi de nouvelles synergies locales et une véritable valeur ajoutée au territoire.

Des études techniques préalables sont en cours, menées par des experts indépendants pour évaluer les enjeux environnementaux, agricoles, paysagers et patrimoniaux. L'objectif est de bâtir un projet porteur de sens et respectueux du territoire.

Dans cet esprit, une concertation préalable, volontaire et ouverte à toutes et tous est mise en place. Dès septembre 2024, chacun est invité à apporter son expertise et ses idées pour que le projet « Au fil de la Théols » concilie innovation agricole, transition énergétique, préservation de la biodiversité et exigences sociétales.



L'AGRIVOLTAÏSME : une solution de nouvelle génération

Sans déforestation ni artificialisation, cette innovation prend tout son sens au regard d'une profession en quête de cap et de perspectives pour changer durablement ses pratiques, s'adapter aux exigences environnementales, diversifier ses sources de revenu et garantir la pérennité et la transmission des entreprises.

Avec l'agrivoltaïsme, le monde agricole trouve le moyen de mettre en œuvre sa transformation pour continuer à travailler, cultiver, élever, vivre, tout en devenant un acteur décisif des transitions alimentaire, énergétique et écologique espérées par les citoyens.

Les atouts du projet



Réponse aux aléas climatiques

L'agrivoltaïsme permet de protéger les cultures des conditions météorologiques extrêmes (sécheresses, gelées tardives, tempêtes de grêle, etc.), réduisant ainsi les risques de pertes de récoltes.



Transition écologique

En anticipant les futures contraintes environnementales locales et en réduisant l'usage des produits phytosanitaires, le projet contribue à la protection de l'environnement.



Diversification des activités

En diversifiant leurs productions, les agriculteurs peuvent maintenir la viabilité économique de leurs exploitations, assurant ainsi la transmission et la valorisation de leur patrimoine.



Mutualisation des ressources

Ce projet favorise la mutualisation des activités agricoles, qu'il s'agisse de partager des machines, des rotations de cultures ou des débouchés économiques.



Résilience financière

Face à l'instabilité des marchés et à l'arrêt progressif des intrants chimiques, l'agrivoltaïsme offre un filet de sécurité dans les recettes des exploitations agricoles.



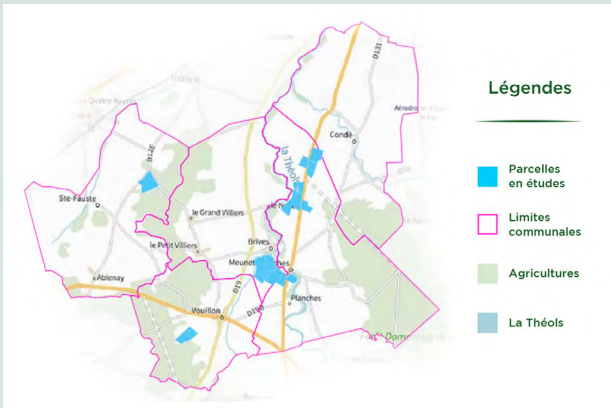
Souveraineté alimentaire

La co-activité des productions agricoles et énergétiques permet de continuer à vivre de l'agriculture tout en garantissant des productions stratégiques, locales et durables pour les générations futures.

Un projet au nom évocateur

« Au **fil** de la **Théols** » n'a pas été choisi au hasard. Il incarne le caractère local et l'attachement des agriculteurs à leur territoire. La **Théols**, ce cours d'eau qui traverse leurs terres, est le fil conducteur du projet agrivoltaïque. Il symbolise non seulement la géographie locale, mais aussi le lien fidèle entre les agriculteurs et leur environnement.

L'accompagnement de GLHD



Le projet se situe au cœur de la Champagne Berrichonne, sur les communes de Brives, Condé, Meunet-Planches, Sainte-Fauste et Vouillon. **Green Lighthouse Développement (GLHD)** est un spécialiste français des projets agrivoltaïques. Il conçoit des projets dans les règles de l'art pour soutenir les agriculteurs.

Grâce à l'accompagnement de GLHD, **les agriculteurs bénéficient d'un soutien technique pour développer un projet agrivoltaïque cohérent avec leur environnement et les attentes des habitants du territoire.** Cette approche permet d'éclairer le CAVT36 ainsi que les différentes parties prenantes : élus, services de l'État, associations, habitants du territoire et futurs riverains proches.

L'implication des partenaires techniques

De l'étude faune-flore au diagnostic paysager, en passant par les approfondissements de l'état agricole, toutes ces démarches sont réalisées par des tiers indépendants pour **concevoir un projet sur mesure.**

L'implication de partenaires techniques garantit une **approche rigoureuse et respectueuse** des spécificités locales, en permettant aux agriculteurs de développer un projet agrivoltaïque, harmonieux et durable.

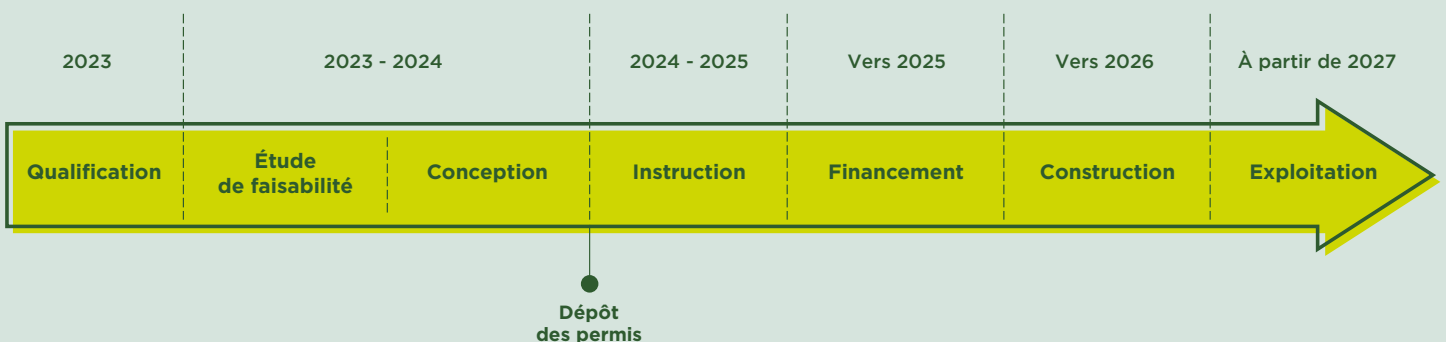


Les avancées des études techniques

L'objectif de GLHD est d'identifier très tôt les enjeux du projet agrivoltaïque et d'imaginer les meilleures solutions pour les éviter. GLHD pense également que ce processus, qui dure en moyenne cinq ans, doit s'inscrire dans une mise en place exemplaire des principes d'information et de participation de tous les publics concernés.

Cette démarche vise à assurer que le projet soit non seulement techniquement solide et économiquement viable, mais aussi compris et soutenu par les habitants et les usagers. En impliquant les citoyens dès le début, **GLHD s'engage à co-construire un projet bénéfique pour toutes et tous.**

Concertation préalable - Enquête publique



La concertation préalable



Afin d'enrichir le projet et de l'ancrer dans son contexte local, le CAVT36 a choisi de mettre en place une concertation préalable et volontaire qui donne l'occasion à tous les publics de s'exprimer sur le projet afin d'alimenter la conception du projet.

Cette animation territoriale est menée par un tiers indépendant qui garantit l'impartialité des échanges et l'exhaustivité du recueil des contributions. Trait clair est le cabinet spécialisé dans l'animation de concertation qui conduit tous les rendez-vous du dispositif participatif et garantit l'impartialité des échanges.

Informez, expliquez, débattre et réfléchir local !

La concertation permet d'informer les citoyens sur ce qu'est l'agri-voltaïsme et sur les **spécificités du projet « Au fil de la Théols »**. Lors des échanges, les participants sont invités à poser leurs questions, à débattre, à émettre des avis ou à faire part de leurs recommandations afin d'orienter la conception du projet.

Les enseignements de cette période d'échanges seront recueillis, avant d'être étudiés et transformés en apports pour le projet. Enfin une restitution sera proposée afin de vous tenir informés des suites données à vos contributions.

Les modalités de la concertation

La **concertation préalable volontaire** s'ouvre en septembre 2024 sur le périmètre des 5 communes de **Brives, Condé, Meunet-Planches, Sainte-Fauste et Vouillon**.



Soigner l'insertion paysagère, créer des synergies & ouvrir de nouvelles voies

Participez aux rencontres !

Porte-à-porte « Introduction au projet »		Du 26 au 28/09	En journée
Réunion d'information et de participation	Mairie de Meunet-Planches	Le 30/09	18h30 à 20h
Stand d'information et de participation	Mairie de Brives	Le 5/10	10h à 13h
Porte-à-porte des paysagistes « visite des riverains »		Le 7/10 et le 19/10	En journée
Visite-atelier de terrain n°1 (Parcelles au nord de Meunet-Planches et au sud de Condé)	Mairie de Meunet-Planches	Le 8/10	À partir de 17h jusqu'à 20h
Visite-Atelier de terrain n°2 (Parcelles au sud de Brives et à l'est de Meunet-Planches)	Au pied du Château d'eau de Brives	Le 15/10	À partir de 17h jusqu'à 20h
Stand d'information et de participation	Mairie de Meunet-Planches	Le 19/10	10h à 13h
Visite-Atelier de terrain n°3 (Parcelles de Sainte-Fauste et Vouillon)	Mairie de Vouillon	Le 22/10	À partir de 17h jusqu'à 20h
Réunion de restitution des enseignements	Mairie de Meunet-Planches	Le 5/11	18h30 à 20h

Les membres du « **Collectif Agri Voltaïsme Théolois** » vous attendent nombreux pour enrichir le projet selon vos sensibilités, toutes générations confondues. **Saisissez-vous de ces rencontres en transmettant toutes vos idées !**

Contribuez à distance !

En déposant une contribution sur le site internet du projet : www.aufildelatheols.fr

Par courriel aux porteurs de projet : CAVT36@aufildelatheols.fr

Par voies électronique ou postale à la maîtrise d'ouvrage :

aufildelatheols@glhd.fr

GLHD - 12 Rue du Pont de l'Arche, 37550 Saint-Avertin



Tous les documents de la concertation sont accessibles sur le site internet du projet : www.aufildelatheols.fr